

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente et un juillet à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents** : Mesdames COSTA, HOTTE, MARTHOUD.

Messieurs BERTRAND, CROZY, GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

**Excusées** : Madame GIROD qui a donné pouvoir à Madame HOTTE et Madame LEGAUT qui a donné pouvoir à Madame MARTHOUD

**Secrétaire de séance** : Monsieur CROZY Patrick

### Délibérations

#### 1. Création d'un poste d'apprenti paysagiste-jardinier

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de la Savoie en date du 09 juillet 2019, le conseil Municipal vote à l'unanimité, en faveur de la création d'un poste d'apprenti ; l'objectif étant d'accepter la proposition formulée par un jeune qui rentre en 2<sup>ième</sup> année de CAP dans cette spécialité et a besoin de travailler pour valider ses connaissances et accroître son expérience.

#### 2. Réaménagement de la garantie de la commune aux emprunts de la SEM Christal habitat

Le Maire informe le Conseil Municipal que CRISTAL HABITAT a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles conditions financières du prêt initialement garanti par la commune de Saint Jean de Chevelu lors de la construction des logements sociaux.

Le Conseil Municipal par 5 voix D'ABSTENTIONS et 7 voix POUR accepte les conditions de réaménagement du prêt

#### 3. Virement de crédit

Vu le bilan récent effectué par la commission communale des finances, il est décidé, à l'unanimité du Conseil, d'effectuer plusieurs virements de crédits, pour un total de 50 000 € ; et de recourir à l'emprunt pour le même montant.

#### 4. Création d'un service commun dédié à la gestion de l'encadrement et de l'animation du temps du repas avec la Communauté de communes

Considérant la volonté des communes membres et de la Communauté de communes de Yenne, d'harmoniser la gestion du temps de la pause méridienne, en mettant en place un service commun pour le temps d'animation et d'encadrement du repas, étant entendu que la Communauté de communes assure la compétence de l'animation périscolaire de la pause méridienne en dehors du temps du repas.

Considérant que la commune de Saint Jean de Chevelu souhaite mettre en œuvre ce service commun avec la Communauté de commune de Yenne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un service commun dédié à la gestion de l'encadrement et de l'animation du temps du repas avec la Communauté de communes

Une convention sera signée individuellement avec la Communauté de communes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ces conventions ainsi que tout document nécessaire à la mise en place du service commun.

5. Approbation des rapports annuels de la CCY sur l'assainissement non collectif ; le prix et la qualité du traitement des déchets ; le prix et la qualité du service d'eau potable

Deux des adjoints et Monsieur le Maire exposent les rapports adoptés par le Conseil Communautaire sur ces 3 services gérés par la communauté de Communes ; ce qui donne lieu à un vote unanime d'approbation de ces 3 bilans au titre de l'exercice 2018 écoulé.

Questions diverses

1. Point sur les travaux

- a) Monsieur GARCIA, adjoint délégué, fait le bilan de la reprise effectué sur l'aménagement d'un des 3 ralentisseurs sur la route de Saint Paul (RD 921C) ; et sur celle demandée par LRAR de la commune sur le parking de la Mairie/salle des fêtes ; dont la finition médiocre n'est pas acceptable.
- b) Sur ce 2<sup>ème</sup> point, une réunion sur place aura lieu prochainement qui devrait déboucher sur des propositions par les entreprises responsables, propositions sur lesquelles le Conseil fera preuve de la fermeté nécessaire.
- c) L'éclairage public fait l'objet de dernières mises au point et finitions, et donnera lieu à une véritable réception le lundi 16 septembre à 19 heures, d'abord en mairie, ensuite sur le terrain (visite à la nuit des divers secteurs éclairés)

2. Vidéo surveillance

Monsieur TASSAN, 1<sup>er</sup> adjoint, résume le rapport finalement déposé par le service spécialisé de la Gendarmerie, consulté sur les préconisations techniques susceptibles d'intéresser notre commune.

Le Conseil Municipal craint que l'importance de l'investissement (plus de 13 caméras et l'équipement nécessaire à l'exploitation des données) soit excessif, malgré les subventions qui restent à obtenir, par rapport à des résultats aléatoires (difficulté d'exploitation, maintenance, déplacement des problèmes d'incivilité sur d'autres « sites »).

Il est donc décidé de reporter toute discussion à ce sujet....

3. Divers

Monsieur le Maire rend compte des diverses questions traitées continuellement par la mairie : suivi de la révision du PLU avec prochaines informations sur l'enquête publique ;

Prise en charge par notre assurance des 3 portes d'accès à la salle des fêtes qui ont été forcées ;

Courriers adressés aux propriétaires de chiens dans un quartier suite aux plaintes relatives aux aboiements etc....

Les prochains conseils auront lieu le vendredi 6 septembre, puis mercredi 9 octobre toujours à 20h30.

La séance est levée à 22h30.